

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2014

---

DROIT À L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES - (N° 1814)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par  
Mme Untermaier, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

Après le dernier alinéa, insérer les deux alinéas suivants :

XIV.- A l'article 706-1-3 du même code, les mots : « 706-105 et 706-106 » sont remplacés par les mots : « et 706-105 ».

XV.- A la première phrase de l'article 495-10 du même code, le mot : « dernier » est remplacé par le mot : « avant-dernier ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.